

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26
Absents : 1

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 013/2017

OBJET : Finances

Subvention à
l'Association de Défense
des Droits des Enfants
de Harkis et amis.

L'an deux mille dix sept
le huit du mois de mars à 19 heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 2 mars 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / / Philippe MINEUR /
Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise
DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA
/ Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Marc LEROY / Delphine BOLLARO / Taoufik
FATFOUTA / RODRIGUEZ Régine / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Yves LESSATINI
/ Gracienne DODAIN.

PROCURATIONS Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Mélanie MORINI à Françoise
DAMILANO / Pierre VESTRI à Jean-Yves LESSATINI / Christine DECORDIER à Catherine DINI /
Eddie DEGIOVANNI à Robert NARDELLI.

ABSENT : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-2 du
CGCT,

Vu le Décret n°89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques,
préséances, honneurs civils et militaires,

Vu la demande de l'Association « A.D.D.E.H »,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant que les cérémonies publiques sont organisées sur ordre du Gouvernement,

Considérant l'intérêt pour la commune de Drap concernant les cérémonies qui sont
organisées sous la responsabilité du Maire,

Il est décidé au Conseil municipal :

-d'autoriser le Maire à attribuer une subvention annuelle de 100€ (cent euros) à
l'Association « De Défense des Droits des Enfants de Harkis et amis ».

-d'autorise le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre de cette
délibération.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 10/03/ 2017
et publication en mairie le :
13/03/2017

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP